



Est ce toujours a moi de venir chercher et de ramener ma fille

Par **huchet jerome**, le **25/01/2018** à **13:03**

je me suis dépacé de ma compagne il y a plus de 2 ans, et nous avons une fille de six ans. j'ai ma fille un week end sur deux et la moitié des vacances Depuis que j'ai quitté le domicile conjugale il y a 3 ans, je vais chercher ma fille à lécole chaque vendredi du week end dont je l'ai puis la ramène tous les dimanches soirs. Sa mere par contre ne me l'a jamais ramenée ni venue la chercher. Dans le jugement pour la garde de l'enfant rien n'est stipulé quant à savoir qui doit venir la chercher ou la ramener. Je voudrais savoir si c'est obligatoire qu'un des parents est tenu de venir la chercher à l'école et à l'autre de faire le chemin inverse et vice versa.